

Quant à moi, je ne crois pas que si notre commerce était plus libre, la pauvreté diminuerait pour autant. Tout dépendra de l'attitude et de la réaction des Canadiens. Certes, les politiques tarifaires du siècle dernier ont créé de grandes inégalités dans notre pays, dissipé bien des illusions et fait naître un sentiment d'isolement surtout dans l'Ouest. Le député qui a parlé au nom du NPD a donné comme exemple les machines agricoles qui, depuis une dizaine d'années, sont échangées en franchise avec les États-Unis. Dans l'ensemble, cette situation a été très avantageuse pour les cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest.

● (1750)

Avant l'institution, du libre-échange, l'Ouest devait acheter ses machines agricoles surtout en Ontario et dans une mesure moindre, au Québec. Cependant, l'industrie des machines agricoles de l'Ontario n'était pas adaptée ni adaptable aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. Depuis que les droits ont été réduits et que les machines agricoles sont échangées librement, les cultivateurs canadiens vont s'approvisionner à Des Moines, mais l'on assiste à l'émergence dans l'Ouest d'une industrie des machines agricoles d'une certaine importance.

On a dit que les tracteurs de moins de 80 chevaux fabriqués aux États-Unis ne sont pas aussi bien faits que les tracteurs importés d'Europe et que, par conséquent, seuls les très gros tracteurs de plus de 80 chevaux sont fabriqués aux États-Unis. La raison en est assez simple. Les salaires payés aux employés américains sont beaucoup plus élevés que ceux versés aux travailleurs européens. Était donné que la fabrication d'un petit tracteur exige presque autant de main-d'œuvre que celle d'un gros, l'écart des prix entre les deux s'explique par les matériaux qui entrent dans la fabrication. C'est pourquoi les Américains sont obligés de fabriquer de gros tracteurs.

De même, le Canada ne peut compter avoir une industrie des machines agricoles de quelque importance qui pourrait fabriquer des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses. Voilà pourquoi le libre-échange des machines agricoles est avantageux pour notre industrie. Il a été avantageux pour les fabricants de l'Ouest dont la part des entreprises permet de fabriquer des instruments de labour et de culture et des andaineuses. De petites entreprises de l'Ouest ont même réussi à faire une percée sur le marché et ont vendu certains de leurs produits même au Texas. L'industrie canadienne n'a pas nécessairement été défavorisée par le libre-échange. C'est pourquoi je félicite le Conseil économique du Canada d'avoir présenté ce document à un moment si opportun.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, compte tenu des réserves apportées par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'espère que nous pourrons achever cette partie d'ici 6 heures. Il y a quelques points que j'aimerais aborder. Je souligne à nouveau les remarques de mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens) en ce qui concerne le silence de l'exposé budgétaire sur l'évolution actuelle de notre mode d'échanges.

La dernière fois qu'il avait été question de tarifs douaniers, le ministre avait eu l'obligeance de faire le point des négociations du GATT. Or six mois se sont écoulés depuis lors, et peut-être pourrait-il nous mettre à jour.

Mon collègue de Vegreville et moi-même sommes très satisfaits de constater que le ministre s'est occupé des agriculteurs, qui peuvent maintenant récolter leurs céréales en tout confort, dans la cabine climatisée de leur moissonneuse-batteuse. Je prierais les députés qui sourient

Ressources nationales et travaux publics

d'essayer de faire la récolte par une journée de chaleur écrasante, au milieu de la poussière et du reste. Ils auront peut-être alors moins envie de rire.

Peut-être le ministre pourrait-il aussi nous dire quand notre article sur les moteurs d'avion va changer. J'ai dû entendre ce message au moins pendant 18 ans, à l'occasion sûrement de plus de 18 budgets. Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois, en 1957, cela figurait au budget de l'année.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il y est depuis 1952.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et combien de temps cela va-t-il durer? Il y a aussi certains articles pétroliers dont j'aimerais parler, comme de certains changements mineurs à d'autres articles. Mais peut-être que, le moment voulu, nous aurons une déclaration du ministre au sujet des négociations du GATT.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire sur le bill, mais, puisqu'il est 6 heures moins une minute, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député n'a que quelques observations à faire, personne ne désire écourter son intervention, nous pourrions peut-être oublier l'horloge pendant quelques minutes.

M. Johnston: Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que l'on désire expédier deux mesures d'initiative gouvernementale inscrites à l'ordre du jour sous les n^{os} 22 et 23. Il s'agit de deux renvois à des comités permanents.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Plaît-il à la Chambre de revenir aux motions afin de régler ces deux questions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PÉTROLE ET GAZ—MOTION PORTANT SUR LES DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PERMANENT AU CANADA ET EN ALASKA

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières; que les membres du comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska, (É.-U.) pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

(La motion est adoptée.)